# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021

L'an DEUX MIL VINGT et UN, le VINGT NEUF AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18

PRESENTS: M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Philippe ROUXEL, Mme Noémie PRIOU, M. Olivier JAVAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Marion CORDIER, Mme Anne MAILLOUX, M. Éric PIGEAULT, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT,

<u>EXCUSES:</u> Mme Laurence NIEDERGANG ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON,

Mme Nicole LEMUE a été désignée secrétaire de séance

### Convocation du 23 avril 2021

Monsieur le Maire propose de changer l'ordre de présentation des affaires en terminant par le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'élimination des déchets

### Ordre du jour :

- 1. Composition des commissions
- 2. SDE 22 Rénovation éclairage public rue de Carheil et rue de la Halte
- 3. Projet de vente de terrain communal rue de la Halte
- 4. Admission en non-Valeur
- 5. Tarifs snack bar épicerie Camping Beausejour
- 6. Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets Année 2019
- 7. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 Mars 2021 à l'unanimité.

### 1 – COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu la délibération n°3 du jeudi 4 juin 2020

Des commissions communales ont été constituées. Suite à la démission d'un membre du conseil municipal il est nécessaire de revoir la composition de ces commissions

Il est proposé les compositions suivantes :

### **Commission communication**

Mme Nicole LEMUE - M. Olivier JAVAUDIN - Mme Anne-Laure LE GENTIL - Mme Anne MAILLOUX - Mme Laurence NIEDERGANG.

### Commission Affaires sociales et périscolaires - Animation - Vie associative

Mme Nicole LEMUE - Mme Noémie PRIOU JAMOT - Mme Anne-Laure LE GENTIL - Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE – Mme Marion CORDIER - Mme Céline MARTIN AGISSON

### **Commission Finances - Développement Economique**

M. Philippe ROUXEL - Mme Ghislaine LE BIAVANT - M. Jean-Yves BEAULIEU - M. Philippe BRENELIERE - M. Michel FROMONT.

#### Commission Prévention et sécurité

M. Philippe ROUXEL - M. Jean-Yves BEAULIEU - Mme Anne MAILLOUX - Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE - M. Eric PIGEAULT

### <u>Commission Affaires scolaires – Petite enfance</u>

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE - Mme Nicole LEMUE - Mme Noémie PRIOU JAMOT - M. Philippe BRENELIERE - Mme Céline MARTIN AGISSON - Mme Marion CORDIER

### Commission Travaux – Urbanisme – Environnement- Bâtiments

M. Olivier JAVAUDIN – Mme Nicole LEMUE - M. Jean-Yves BEAULIEU - Mme Stéphanie BOTREL - M. Michel BROCHARD - M. Eric PIGEAULT

### Commission Mobilités et espaces verts

M. Olivier JAVAUDIN - M. Michel COQ - M. Philippe ROUXEL - Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE - Mme Laurence NIEDERGANG.

### Commission Pole de tourisme

M. Olivier JAVAUDIN - Mme Ghislaine LE BIAVANT - Mme Anne-Laure LE GENTIL – M Philippe BRENELIERE - M. Michel BROCHARD - M. Michel FROMONT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la composition de ces commissions

# 2- SDE 22 - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE CARHEIL ET RUE DE LA HALTE

La commune a réalisé ces dernières années un plan pluriannuel de rénovation de son éclairage public. Pour poursuive cette démarche le SDE 22 a procédé à l'étude de la rénovation de 11 foyers situés rue de Carheil et rue de la Halte. Le cout total de l'opération est estimé à 9 720 € TTC.

Lieu	Туре	Coût estimatif des travaux	Charge commune
Rue de Carheil Rue de la Halte	Rénovation éclairage public	9 720 €	5 670 €

La Commune a transféré la compétence d'éclairage public au Syndicat. Celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 5670 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 8%. Auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

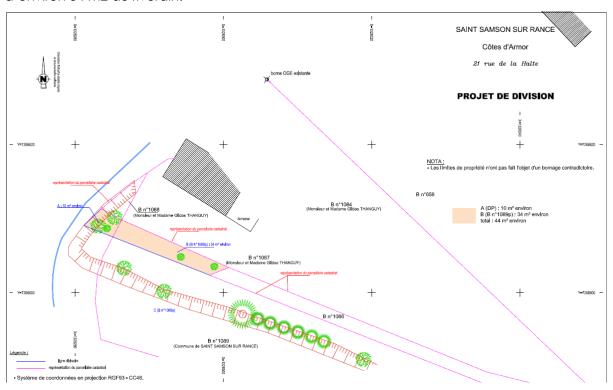
- APPROUVE les dispositions ci-dessus.

### <u>3 – VENTE DE TERRAIN COMMUNAL RUE DE LA HALTE</u>

### **VENTE DE TERRAIN COMMUNAL RUE DE LA HALTE**

Afin de déterminer précisément la limite de la propriété du 21 rue de la Halte (carrefour de la halte) par rapport à la parcelle communale (espaces verts) il est nécessaire de procéder à un bornage.

De plus pour régulariser la situation sur ce secteur il est envisagé de vendre une bande de terrain d'environ 34 m2 au riverain.



Le service des domaines sera consulté pour connaître le prix de vente au m2 sur cette zone. Les frais de géomètre seraient partagés avec le riverain

Les frais de notaire à la charge de l'acquéreur

Il est demandé au conseil municipal un avis sur le principe de la vente de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE le principe de vente de cette parcelle au riverain
- ACCEPTE le partage des frais de géomètre (la commune payera la moitié)

### 4- ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par Madame la Trésorière de Dinan concernant des titres de recettes afférent à l'exercice comptable 2019 dont elle n'a pu réaliser le recouvrement, Considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à la somme de **79.55** € sur le budget de la commune,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

 APPROUVE l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents à l'exercice 2019 pour un montant de 79.55 €. - **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6542 du budget communal

### <u>5 – TARIFS SNACK BAR EPICERIE – CAMPING BEAUSEJOUR</u>

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les marges de l'épicerie et les tarifs du bar snack du pôle de tourisme de Beauséjour (prix TTC) à partir du 1er mai 2021 :

# Liste des produits mis en vente à l'EPICERIE du camping Beauséjour

PRODUITS	MARGE	
Fournisseur : SUPER U ou Intermarché		
Lessive (dosettes)	25%	
Savon de Marseille	25%	
Eponges	25%	
Sacs poubelles	25%	
Gel douche	25%	
Savon doux	25%	
Shampoing	25%	
Pansements	25%	
Dentifrice	25%	
Brosse à dents	25%	
Rasoirs jetables homme	25%	
Rasoirs jetables femme	25%	
Mousse à raser	25%	
Bombe insectes	25%	
Sopalin	25%	
Allumes feu	25%	
Allumettes	25%	
Sachet glaçons	25%	
Serviettes hygiéniques	25%	
Tampons	25%	
Papier toilette	25%	
Mouchoirs papier	25%	
Produit vaisselle	25%	
recharge gaz	25%	
Lampe de poche	25%	
Piles alcalines LR6	25%	
Piles alcalines LR14	25%	
Café moulu	15%	
Café soluble	15%	
Café soluble doses	15%	
Cacahuète	15%	

PRODUITS	MARGE	
Fournisseur : SUPER U ou		
Filtre café	25%	
Ricoré	15%	
Thé anglais	15%	
Thé aromatisé	15%	
Chocolat poudre	15%	
Sucre poudre	15%	
Sucre morceaux	15%	
Duo sel/poivre	15%	
Sel	15%	
Poivre	15%	
Assortiment confitures x5	15%	
Miel	15%	
Confiture	15%	
Biscottes	15%	
Craquottes	15%	
Crêpes en sachet	15%	
Pain de mie	15%	
Nutella	15%	
Boîte céréales	15%	
Tablette chocolat	15%	
Choco BN	15%	
Cookies	15%	
Gâteaux petit écolier	15%	
Palets bretons	15%	
Gavottes	15%	
Gavottes (boite en fer)	15%	
Gâteaux barquettes	15%	
M&m's	7 - 7	
Mars	-	
Snickers	15%	
Lion	-	

Pistache	15%
Saucisson (U)	15%
Saucisses knacki	15%
Gâteaux apéritif	15 %

Bonbons Haribo (sachets)	15%
Sucettes	15%
Carambars	15%
Chewing-gum (malabars)	15%

PRODUITS	MARGE	
Fournisseur : SUPER U ou Intermarché		
Jambon	15%	
Chips grand paquet	15%	
Chips petit paquet	Vente snack	
Plat préparé	15%	
Petits pois grande boite	15%	
Petits pois carottes grde boite	15%	
Haricots boite	15%	
Maïs	15%	
Champignons boite	15%	
Thon petite boite	15%	
Thon grande boite	15%	
Ravioli petite boite	15%	
Ravioli grande boite	15%	
Cassoulet petite boite	15%	
Cassoulet grande boite	15%	
Pâté Hénaff	15%	
Pâtés en conserve	15%	
Sauce pâtes	15%	
Pot pour bébé	15%	
Ketchup	15%	
Mayonnaise	15%	
Vinaigrette	15%	
Huile	15%	
Vinaigre	15%	
Moutarde	15%	
Cornichons	15%	
Riz	15%	
Pâtes	15%	
Purée	15%	

PRODUITS	MARGE
Fournisseur : SUPER U ou	Intermarché
Lardons	15%
Œufs	15%
Eau	15 %
Beurre	15%
Lait	25%
Yaourt	15%
Danettes	15%
Crème Fraiche	15%
Enveloppe timbrée	0.90€
Carte postale	25%
Livres de jeux	25%
Pack de bières	25%
Jus de pommes	15%
Jus d'orange	15%
Coca cola	15%
Ice Tea	15%
Limonade	15%
Crème de cassis	25%
Vin rouge	25%
Vin rosé	25%
Vin blanc	25%
Porto	25%
Martini Blanc	25%
Mousseux	25%
Ricard	25%
Whisky	25%
Cidre	25 %

Compotes	15%
Fruits sirop gde boîte	15%
Fruits sirop petites boîtes	15%
Crème Mont blanc	15%

# Liste des produits mis en vente au SNACK BAR du camping Beauséjour

PRODUITS	PRIX ACHAT HT	Coefficient	PRIX VENTE TTC
	BOISSONS	L	
Verre bière Heineken (4L X 2)	5.05 € / L	NC	2.50 € le verre
Coca cola (24 X 33 cl)	0.53 €	3.7	2€
Ice tea (24 X 33cl)	0.56 €	3.6	2€
Fanta (24 X 33cl)	0.62 €	3.2	2€
Perrier (24 X 33 cl)	0.47 €	4.2	2€
Sprite (24 X 33 cl)	0.50 €	4	2€
Minute maid orange (24 X 33cl)	0.71 €	2.8	2€
Breizh cola (4 X 6 X 33cl)	0.61 €	3.2	2€
Cidre val de rance (24 X 33cl)	0.95 €	2.3	2.20 €
Limonade au verre (6 X 150cl)	1 € / L	NC	1 € le verre
Kir breton (12.5cl)	0.95 €	2.6	2.50 €
Sirop à l'eau au verre	NC	NC	1€
Petit café	18 € / Kg	NC	1€
Grand café	18 € / Kg	NC	2€
Chocolat (grand)	9.55 € / Kg	NC	2€
Thé (1 X 50)	0.23 €	6.52	1.50 €
Vin rouge au verre (15-20cl)	3.12 € / L	NC	1.80 €
Vin rosé au verre (15-20cl)	3.12 € / L	NC	1.80 €
Vin blanc au verre (15-20cl)	3.22 € / L	NC	1.80 €
Smoothie ( nouveauté 2019)	1.30	3	3.90 €
,	SNACKING		
Chips (petit sachet-gde surface)	0.54 €	1.5	0.80 €
Frites (X10Kg)	1.05€ / Kg	NC	2€ P/2.50€ M/3€ G
Pizzas (X10)	1.24 €	3.1	3€
Nuggets poulet (X5)	4.87 / Kg	NC	3 € (pte) 4 € (gde)
Gaufres sucrées(X24)	0.60€	3.39	2€
Gaufre confiture	NC		2.5 €
Gaufre nutella	0.70€	3.57	2.5 €
Galette	0.53€	NC	Non vendue seule
Galette fromage	NC	NC	3€
Galette fromage œuf	NC	NC	4€
Galette jambon œuf	NC	NC	4€
Galette jambon fromage	NC	NC	4€
Galette complète	NC	NC	5.50€
Salade	NC	NC	0.60€
Crêpe nature	0.44€	2.7	1.20€
Crêpe sucre	NC	NC	1.70€
Crêpe beurre sucre	NC	NC	2€
Crêpes confiture	NC	NC	2.50€
Crêpe nutella	NC	NC	2.50€
Panini ( nouveauté 2019)	2.20	1.9	4€
,	GLACES		
Cornetto chocolat (X30)	0.48 €	3.1	1.50 €
Cornetto fraise (X30)	0.48 €	3.1	1.50 €
Cornetto vanille (X30)	0.48 €	3.1	1.50 €
Push up haribo (X30)	1.02 €	2	2€
Twister (X28)	0.98 €	2	2€
Magnum amande (X20)	1.32 €	1.9	2.50 €
Magnum blanc (X20)	1.32 €	1.9	2.50 €
Magnum double chocolat ( x20)	1.32	1.9	2.50€

Magnum double framboise ( x20)	1.32	1.9	2.5€
Magnum cookie (X20)	1.32 €	1.9	2.50 €
Solero fraise framboise(x25)	1.1€	1.8	2€
Kinder bueno stick (x30)	0.48	3.1	1.5€
Ben & jerry (X12)	2.03	1.7	3.50 €

### Autres produits / services vendus au snack / bar / épicerie

<u>Laverie</u> Lavage : 5 € Séchage : 4.50 €

Location du téléviseur : 5 € par jour et 30 € par semaine

Pain et viennoiserie (boulangerie St Samson et Taden pour le mercredi) : marge de 0.05€ sur chaque produit

Journaux: pas de marge

Tarif minigolf 2€ pour personne extérieure au camping et aux gites

# 6- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ELIMINATION DES DECHETS – ANNEE 2019

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D2224-3,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2019 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 6 février 2021, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Après avoir examiné le rapport et la note liminaire, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Prend acte de ladite présentation,
- Dit que le rapport sera mis à disposition du public.

La séance est levée à 21 h17